



# PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

BUREAU DE LA PREPARATION  
ET DE LA GESTION DES CRISES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES  
DU DEPARTEMENT DU VAR

## VIGILANCE JAUNE AVEC SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER POUR RISQUE DE FORTES PLUIES ET ORAGES

Le département du Var est placé en "vigilance Jaune avec situation météorologique à surveiller" pour le risque "fortes pluies et orages" (validité : du samedi 14 juin 2014 à 23h59 au lundi 16 juin 2014).

Episode perturbé actif entre la nuit de samedi à dimanche et la nuit de dimanche à lundi.

Les pluies accompagnées d'orages risquent d'être soutenues par moments, donnant lieu à des cumuls importants (peut être par endroit, de l'ordre de 50/100 mm dans des délais assez courts).

### Remarque :

Cette prévision est entachée d'une certaine incertitude : il est possible qu'au final, l'épisode s'avère moins préoccupant ou bien concerne d'autres départements (cela sera précisé dans les bulletins à venir).

**Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques sur les rivières et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.**

### Conséquences possibles

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

Adresse postale :  
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
B.P 1209 - Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX

- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau "grandes lignes".
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.
- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### **Conseils de comportement**

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

TOULON, le 13 juin 2014

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet,  
Directeur de Cabinet,

Signé :  Emmanuel DUPUIS